REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

ARRETE

fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 29 avril 2004 modifié instituant une commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

VU l'arrêté du 7 mars 2017 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,

ARRETE :

Article 1er – La composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, instituée par arrêté du 29 avril 2004 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

Madame Valérie METRICH-HECQUET, secrétaire générale,
Monsieur Philippe VINÇON, directeur général de l'enseignement et de la recherche,
Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général,
Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
Madame Magali PECQUERY, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts de France,
Monsieur Daniel PEZZIN, chef du service régional de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire.

Membres suppléants

Madame Claudine LEBON, déléguée à la mobilité et aux carrières au secrétariat général,
Monsieur Laurent CRUSSON, adjoint au directeur général de l'enseignement et de la recherche,
Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général,
Madame Naïda DRIF, adjointe au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche,
Monsieur Pierre SCANDOLA, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi au secrétariat général,
Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche.

B – Représentants du personnel

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Michel BREGEON	hors classe	UNSA
- Monsieur Max DELPERIE	hors classe	SGEN-CFDT
- Monsieur Frédérique ELBE	1ère classe	UNSA
- Monsieur Luc CHAMPIN	1ère classe	SNETAP-FSU
- Monsieur Nicolas BASTIE	2ème classe	UNSA
- Madame Florence BUISSON	2ème classe	FO

Membres suppléants

- Monsieur Gérard PARISOT	hors classe	UNSA
- Monsieur Pierre BOTHERON	hors classe	SGEN-CFDT
- Monsieur Patrick DELAGE	1ère classe	UNSA
- Madame Laurence PERS PHILIPPOUX	1ère classe	SNETAP-FSU
- Monsieur Sebastien VIAL	2ème classe	UNSA
- Monsieur Fabrice HENRY	2ème classe	FO

Article 2 – L'arrêté du 28 septembre 2017 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente pour les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait, le 02 NOV. 2017

Pour le ministre, et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER